

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB ELEC

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : Immeuble DORDOYER, ZAC du Bac, 97220 La Trinité (Martinique)
949 460 133 RCS Fort-de-France

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

Mise en concordance des statuts après changement de dénomination de la présidente

En date du 20/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt, à seize heures, au siège social, les associés de la société AB ELEC se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la présidente.

Composition de l'assemblée

Sont présents :

- la société AB HOLDING (anciennement AB CONSULTING), société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est ZAC du Bac, 97220 La Trinité, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 920 403 706, représentée par son président M. Andeol WEEDY, titulaire de 4 750 actions ;
- M. BOUTANT Victor, Guyoule, titulaire de 250 actions.

Les associés présents détiennent la totalité des 5 000 actions composant le capital social. L'assemblée peut valablement délibérer. Elle est présidée par la société AB HOLDING, présidente de la société, représentée par M. Andeol WEEDY.

Ordre du jour

- constatation du changement de dénomination sociale de la présidente ;
- modification corrélative de l'article 11 des statuts et mise en concordance de l'article 7 ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION — Constatation du changement de dénomination de la présidente

L'assemblée générale constate qu'aux termes d'une décision de son associé unique en date du 20/10/2025 la société AB CONSULTING, présidente de la société AB ELEC, a modifié sa dénomination sociale, qui est désormais AB HOLDING.

Elle constate que ce changement n'empêche ni création d'une personne morale nouvelle, ni modification du numéro unique d'identification de la présidente, qui demeure le 920 403 706, ni changement dans l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION — Mise en concordance des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide, à la majorité des deux tiers requise par l'article 18 des statuts :

- de remplacer, à l'article 11 des statuts, la dénomination « AB Consulting » par « AB HOLDING », le paragraphe « Désignation » étant désormais rédigé comme suit :
« La société AB HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est ZAC du Bac, 97220 La Trinité (Martinique), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France sous le numéro 920 403 706, représentée par son président M. Andeol WEEDY, exerce les fonctions de présidente de la société pour une durée indéterminée. »
- de remplacer, à l'article 7 des statuts, la dénomination « AB CONSULTING » par « AB HOLDING » dans la désignation de l'associé titulaire de 4 750 actions, le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION — Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente à l'effet de faire procéder, auprès du guichet unique des formalités des entreprises, à la mise à jour de la dénomination du dirigeant personne morale figurant à l'immatriculation de la société, et confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents et porté sur le registre des décisions collectives de la société conformément à l'article 19.5 des statuts.

La société AB HOLDING Présidente et associée Représentée par M. Andeol WEEDY 	M. BOUTANT Victor, Guyoule 
--	---